LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 22 JAN. 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
22 JAN. 2019

Service central de législation
Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement

Objet : Question parlementaire 63

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune à la question parlementaire 63 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Carole Dieschbourg

Adresse postale
L-2918 Luxembourg

Tél. (+352) 247-86824
Fax (+352) 400 410

4, Place de l'Europe
L-1499 Luxembourg

www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu

130-000008-20040525-FR

Réponse commune de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et du Ministre de l'Energie et à la question parlementaire n°63 du 28 novembre 2018 des honorables députés Madame Martine Hansen et Monsieur Marco Schank

Le gouvernement dispose-t-il d'informations plus précises quant aux fermetures de centrales nucléaires prévues en France ? Quelles sont les informations de Madame la Ministre quant aux sites de Cattenom et Tihange ?

Le Gouvernement français s'est fixé l'objectif d'atteindre une part du nucléaire au sein du mix électrique de 50 % à l'horizon 2035. Le projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), présenté fin novembre 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire français, donne des indications sur les orientations et actions en matière de politique énergétique. Ce projet de programme est formellement soumis à consultation et sa version définitive n'a pas encore été publiée.

Le projet de programme donne quelques indications sur les réacteurs ciblés en priorité : une priorité semble être donnée aux réacteurs d'une puissance de 900 MWe et aux réacteurs les plus anciens, ce qui exclurait, à ce stade, le site de Cattenom.

Par ailleurs, le gouvernement français voudrait à demander à EDF de veiller à maintenir une activité de production sur chacun de ses sites et de procéder par des fermetures réacteur par réacteur, en étalant ainsi l'impact sur chaque site. Dans sa communication officielle accompagnant le projet de PPE, le gouvernement précise que « les arrêts de réacteurs n'entraînant pas la fermeture de sites complets seront privilégiés afin de limiter les conséquences sociales et économiques. »

En ce qui concerne le site de Tihange, se situant dans le Royaume de Belgique, le gouvernement aimerait rappeler la décision du gouvernement belge de sortir progressivement du nucléaire : En approuvant un nouveau pacte énergétique le 30 mars 2018, le gouvernement belge reconfirme son objectif de fermer les sept réacteurs nucléaires du pays d'ici 2025.

Madame la Ministre va-t-elle s'engager à ce que ces deux sites soient fermés le plus vite possible, dans l'affirmatif comment ?

La Ministre continuera son engagement ferme et résolu en faveur d'une fermeture des deux sites.

En ce qui concerne la situation en France, il faut signaler que le gouvernement français laissera probablement à EDF du point de vue industriel, et le cas échéant à l'ASN du point de vue de la sûreté, la responsabilité sur les réacteurs à fermer. Dans le cadre de la présentation du projet de PPE, le gouvernement français a précisé qu'il "nourrira un dialogue avec l'entreprise EDF afin de planifier cette décroissance et désigner les sites sur lesquelles les fermetures seront opérées. La confirmation définitive des réacteurs à fermer interviendra au moins 3 années avant la date de fermeture effective des réacteurs choisis."

Ces précisions semblent indiquer qu'une liste exhaustive des sites ne pourra être élaborée qu'en procédant par étapes. Dès lors, le gouvernement luxembourgeois utilisera tous les moyens juridiques et politiques à sa disposition afin de pouvoir influencer sur les choix des sites à fermer et afin de faire valoir des critères géographiques dans la stratégie de sortie du côté français.

Par ailleurs, le gouvernement français a précisé, dans le cadre de la présentation du projet de PPE, son intention de vouloir consulter les pays voisins sur la stratégie à adopter. Le gouvernement luxembourgeois est dès lors intervenu auprès de son ambassade à Paris afin de porter à la connaissance du gouvernement français son désir d'être consulté dans le cadre de cette procédure et son vif intérêt pour un échange de vues sur les objectifs du PPE.

Dans ce contexte, la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Carole Dieschbourg et le ministre de l'énergie Claude Turmes prendront contact avec leur homologue français. Ils vont également veiller à consolider l'alliance avec le gouvernement allemand en ce qui concerne l'engagement pour la fermeture du site de Cattenom.

Ils rappelleront également à leur homologue belge la position du gouvernement luxembourgeois, plaidant pour une sortie du nucléaire dans les plus brefs délais.

Toutes ces démarches s'inscrivent dans les priorités retenues dans le programme gouvernemental en matière de politique énergétique. Celui-ci accorde une attention particulière à l'engagement contre l'énergie nucléaire au niveau national et international en soulignant que « les centrales nucléaires vieillissantes de Cattenom et de Tihange et Doel représentent une menace importante pour la sécurité nationale."

Le gouvernement se donnera les moyens juridiques pour faire valoir ses arguments en matière de politique nucléaire face aux pays voisins. Ainsi le projet de loi sur la responsabilité civile en matière nucléaire, soumis pour avis au Conseil d'Etat, sera mené à terme afin de mettre en évidence les risques financiers réels de l'énergie nucléaire.

Au niveau européen, les efforts en faveur d'une sortie du nucléaire et pour une réforme fondamentale du fonctionnement du traité d'Euratom seront soutenus, avec notamment le but de couper définitivement les subventions publiques pour promouvoir l'énergie nucléaire. Dans tous les forums internationaux concernés, des initiatives visant à faire en sorte que les prolongations des durées de vie des centrales nucléaires soient soumises aux mêmes procédures de sécurité et d'évaluation des incidences sur l'environnement que les nouveaux projets, seront soutenus.